

**FIDUCIE FAMILIALE VIVIAN RAHAUSEN**  
(ci-après désignée la « fiducie »)

**DÉCISIONS DU FIDUCIAIRE PERMANENT  
ADOPTÉES EN DATE DU @@ JUIN 2022**

---

**DÉMISSION D'ISABELLE BARSALO ET NOMINATION DE JEAN-SAMUEL LEBOEUF À TITRE DE FIDUCIAIRE TEMPORAIRE DE LA FIDUCIE**

ATTENDU QUE la fiducie a été constituée en date du premier octobre deux mille quatorze (01-10-2014) suivant un acte reçu devant Me Nicolas Marois, notaire, sous le numéro cent quatre-vingts (180) de ses minutes (ci-après désigné l'« **Acte constitutif** »);

ATTENDU QUE Dre Vivian Rahausen a été nommée fiduciaire permanent de la fiducie aux termes de l'Acte constitutif et que Dre Isabelle Barsalo a été nommée fiduciaire temporaire de la fiducie aux termes de sa nomination consignée par acte notarié reçu devant Me Yvon Vinet, notaire, le 21 octobre 2021 sous le numéro 32 724 de ses minutes;

ATTENDU QU'Isabelle Barsalo souhaite démissionner de sa charge de fiduciaire temporaire;

ATTENDU QUE la fiducie doit compter un nombre minimum de deux (2) fiduciaires en fonction conformément à l'article 4.4 de l'Acte constitutif;

ATTENDU QUE le fiduciaire permanent doit procéder au remplacement du fiduciaire temporaire, le tout consigné par acte notarié en minute conformément à l'article 4.3 de l'Acte constitutif;

ATTENDU QUE Jean-Samuel Leboeuf est disposé à remplacer Isabelle Barsalo afin d'agir à titre de fiduciaire temporaire de la fiducie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de Dre Isabelle Barsalo à titre de fiduciaire temporaire de la fiducie;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de M. Jean-Samuel Leboeuf à titre de nouveau fiduciaire temporaire de la fiducie;

ATTENDU QU'un exemplaire de l'Acte constitutif a été remis à M. Jean-Samuel Leboeuf;

ATTENDU QUE M. Jean-Samuel Leboeuf accepte d'agir à titre de fiduciaire temporaire de la fiducie et de remplir les fonctions qui y sont associées, le tout conformément à l'Acte constitutif;

ATTENDU QUE M. Jean-Samuel Leboeuf a les qualités et compétences requises

afin d'agir à titre de fiduciaire temporaire de la fiducie.

ATTENDU QU'un projet d'acte notarié consignant les démission et nomination susdites a été présentée au fiduciaire permanent de la fiducie (ci-après l'**« Acte de remplacement »**)

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Acte de remplacement soit, et il est, par les présentes, approuvé;

QUE la démission de Dre Isabelle Barsalo soit effective à compter de la signature par toutes les parties de l'Acte de remplacement;

DE NOMMER à compter de la signature par toutes les parties de l'Acte de remplacement la personne suivante afin qu'elle occupe les fonctions de fiduciaire temporaire de la fiducie :

**Jean-Samuel Leboeuf**

QUE Dre Vivian Rahausen soit, et elle est par les présentes, autorisée à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la fiducie;

#### **INSERTION DANS LE LIVRE**

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la fiducie une copie des décisions reproduites ci-dessus une fois signées.

---

**VIVIAN RAHAUSEN**  
en sa qualité de fiduciaire permanent